



Province de Luxembourg
 Arrondissement de Neufchâteau
COMMUNE de BERTRIX

P.V. du Conseil communal du 01 octobre 2015

Présents : M. Michel HARDY, Bourgmestre- président,
 MM. Mathieu ROSSIGNOL, Denis COLLARD, Roger FRANCOIS, Marie-Line HOLTZHEIMER, Echevins, Vinciane PIERRARD, Présidente du CPAS.
 MM. Philippe PIGNOLET, Christel PIERSON, Francine PONCELET, Philippe GOTAL, ~~Philippe KLELS~~, Pierre DOFFAGNE, Serge MOUZELARD, Manu WAUTHIER, Anne SERVAIS, Léon COLLIN, Dominique ROISEUX, Jean-Pierre GRAISSE, Alain NOEL, Conseillers.
 Marie-France ROBINET, Directrice générale.

Absent : Monsieur Philippe KLELS, excusé.

La séance est ouverte à 20h00.

MM. Alain NOEL et Dominique ROISEUX entrent en cours de séance.

N°150 : Approbation du P.V. de la séance du 27.08.2015

Le Conseil,
 Réuni en séance publique,

Le P.V. de la séance du 27.08.2015 est approuvé à l'unanimité.

N°151 : Arrêtés de police du Bourgmestre

Le Conseil,
 Réuni en séance publique,

Prend acte des arrêtés de police pris par le Bourgmestre, à savoir :

- Le 02.09.2015 : Brocante à Orgeo le 13 septembre 2015.
- Le 02.09.2015 : Kermesse à Rossart du mardi 22 septembre au mercredi 30 septembre 2015.
- Le 04.09.2015 : Mise à sens unique d'une partie de la rue de la Tannerie dans le cadre du Sport Day le 26 septembre 2015.
- Le 09.09.2015 : Limitation de vitesse sur la RN 89, de la route de la Maye à la Ferme de Luchy, à l'occasion des battues de chasse (chasse de Rossart) les 16, 17, 24 et 21/10 ; 14,21 et 28/11 ; 19/12 (et sous réserve les 05,12,28/12/15).
- Le 22.09.2015 : Challenge G-SKIN MTB TROPHY à Bertrix le dimanche 27 septembre 2015, organisé par le Baudet-Bike-Bertrix Asbl.
- Le 30.09.2015 : Kermesse d'Assenois les 3, 4 et 5 octobre 2015 organisés par le Comité des Fêtes d'Assenois

MM. Alain NOEL et Dominique ROISEUX entrent en séance.

N°152a : Approbation de la modification budgétaire n° 1 de la Fabrique d'Eglise de BERTRIX

Le Conseil,
 Réuni en séance publique,

CC 01.10.2015

Vu la modification budgétaire n° 1 – exercice 2015 – de la Fabrique d’Eglise de Bertrix telle qu’arrêtée en séance du Conseil de Fabrique du 24.08.2015;
 Vu l’avis de l’Evêque de Namur en date du 11.09.2015;
 Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,
 A l’unanimité, approuve comme suit la modification budgétaire n° 1 de la Fabrique d’Eglise de Bertrix :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
BUDGET INITIAL	83.331,45 €	83.331,45 €	0
Augmentation/Diminution	138.148,76 €	138.148,76 €	0
Résultat	221.480,21 €	221.480,21 €	0

N°152b : Approbation du BUDGET 2016 de la Fabrique d’Eglise de BERTRIX

Le Conseil,
 Réuni en séance publique,

Vu le budget 2016 de la Fabrique d’Eglise de Bertrix tel qu’approuvé en séance du Conseil de Fabrique;
 Vu l’avis de l’Evêque de Namur en date du 24.08.2015;
 Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,
 A l’unanimité, approuve comme suit le budget 2016 de la Fabrique d’Eglise de Bertrix :

RECETTES – DEPENSES : 78.580,75 €
 avec une intervention communale de 36.359,43 €

N°153a : Approbation du BUDGET 2016 de la Fabrique d’Eglise de Morte han

Le Conseil,
 Réuni en séance publique,

Vu le budget 2016 de la Fabrique d’Eglise de Morte han tel qu’approuvé en séance du Conseil de Fabrique du 11.08.2015;
 Vu les modifications apportées le 11.09.2015 par l’Evêque de Namur en matière de dépenses;
 Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,
 A l’unanimité, approuve comme suit le budget 2016 rectifié de la Fabrique d’Eglise de Morte han:

RECETTES – DEPENSES : 8.235,83 €
 avec une intervention communale de 7.791,42 €

N°153b : Approbation du BUDGET 2016 de la Fabrique d’Eglise d’ASSENOIS

Le Conseil,
 Réuni en séance publique,

Vu le budget 2016 de la Fabrique d’Eglise d’Assenois tel qu’approuvé en séance du Conseil de Fabrique du 18.08.2015;

Vu les modifications apportées le 11.09.2015 par l'Evêque de Namur en matière de dépenses;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,
A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2016 rectifié de la Fabrique d'Eglise d'Assenois :

RECETTES – DEPENSES : 22.366,65 €
avec une intervention communale de 14.816,22 €

N°153c : Approbation du BUDGET 2016 de la Fabrique d'Eglise de ROSSART

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Vu le budget 2016 de la Fabrique d'Eglise de Rossart tel qu'approuvé en séance du Conseil de Fabrique;

Vu les modifications apportées le 11.09.2015 par l'Evêque de Namur en matière de dépenses;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,
A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2016 rectifié de la Fabrique d'Eglise de Rossart :

RECETTES – DEPENSES : 16.861,96 €
avec une intervention communale de 12.212,16 €

N°153d : Approbation du BUDGET 2016 de la Fabrique d'Eglise de BIOURGE

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Vu le budget 2016 de la Fabrique d'Eglise de Biourge tel qu'approuvé en séance du Conseil de Fabrique;

Vu l'avis de l'Evêque de Namur en date du 11.09.2015;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,
A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2016 de la Fabrique d'Eglise de Biourge :

RECETTES – DEPENSES : 19.805,87 €
avec une intervention communale de 17.268,55 €

Objet : Approbation du BUDGET 2016 de la Fabrique d'Eglise d'ORGEO

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Vu le budget 2016 de la Fabrique d'Eglise d'Orgeo tel qu'approuvé en séance du Conseil de Fabrique du 14.08.2015;

Vu les modifications apportées le 11.09.2015 par l'Evêque de Namur en matière de dépenses;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,
A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2016 rectifié de la Fabrique
d'Eglise d'Orgeo :

RECETTES – DEPENSES : 18.646,98 €
avec une intervention communale de 15.351,48 €

N°154 : Approbation du BUDGET 2016 de l'Asbl Syndicat d'Initiative Bertrix-Semois

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2016 de l'Asbl Syndicat
d'Initiative Bertrix-Semois tel qu'arrêté par l'Assemblée générale en date du 09.09.2015 :

RECETTES – DEPENSES : 135.000 €
avec une intervention communale de 25.000 €.

N°155 : Goûter des plus de 70 ans : fixation du tarif des boissons

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide de fixer comme suit le tarif des boissons servies à
l'occasion du goûter des plus de 70 ans le 14 novembre 2015 :

EAUX	0,50 €
COCA, JUS, BIÈRE	1,00 €
BIÈRE BLANCHE et BLANCHE ROSEE	1,50 €
ORVAL	2,00 €
+ Caution verre remboursable	5,00 €

N°156a : Approbation du devis ORES pour placement d'un luminaire rue d'Orgeo

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le devis établi par ORES sous la réf. offre n°
20392609, relatif à l'extension du réseau d'éclairage public et placement d'un candélabre et
luminaire Iridium NAHP 50W vers l'entrepôt de Monsieur Alain PERREAUX, rue d'Orgeo à
Bertrix, au montant total de 1.412,26 € TVA comprise.

N°156b : Approbation du devis ORES pour placement d'un luminaire Place Paul Verlaine à Jéhonville

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le devis établi par ORES sous la réf. offre n°
20394229, relatif au remplacement d'un poteau d'éclairage accidenté (n°80600208) Place Paul
Verlaine à Jéhonville au montant total de 2.077,59 € TVA comprise.

N°157 : Fourniture de carburants pour la commune et le CPAS de Bertrix en 2016 - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 2016-carburant et le montant estimé du marché "Fourniture de carburants pour la commune et le CPAS de Bertrix en 2016", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 142.561,97 € hors TVA ou 172.499,99 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

Art. 3: De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Art. 4: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire 2015.

Art. 5: Néant.

Art. 6: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

N°158 : Marché pour la réhabilitation des anciens ateliers SNCB : CE POINT EST REPORTE

N°159 : Régularisation de la vente d'une venelle Champs Morais

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Attendu que MM. et Mmes PARMENTIER et MAQUET avaient négocié en 1991 l'acquisition d'une venelle communale sise entre les habitations respectives situées Champs Morais, 48 et 49;

Attendu qu'ils se sont acquittés des frais exposés à l'époque;

Attendu qu'aucun acte officiel n'a jamais été passé auprès du Comité d'Acquisition d'Immeubles;

A l'unanimité, décide

1. de vendre de gré à gré, et à titre gratuit :

- à Monsieur Jean MAQUET, rue de la Vieille Croix, 17 à 5020 Namur, partie d'une venelle de 18 ca. sise 1^{ère} Div. – Son C- pré-cadastrée (lot 2 du plan établi par le géomètre-expert)
- à Madame Sophie PARMENTIER, Champs Morais, 48 à 6880 Bertrix, partie d'une venelle de 18 ca. sise 1^{ère} Div. – Son C- pré-cadastrée (lot 1 du plan établi par le géomètre-expert).

2. d'approuver le plan établi par le géomètre-expert;

3. de dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office;

4. d'approuver le projet d'acte établi par Me Champion.

5. Tous les frais quelconques liés à cette vente seront à charge des acquéreurs.

N°160 : Objet : Vente à la Société PONROL RENOVATION et M. et Mme PONCELET-WENKIN

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

CC 01.10.2015

A l'unanimité, décide :

1. de vendre de gré à gré
 - à M. et Mme PONCELET-WENKIN, rue du Nouvelly, 68 – Jéhonville à 6880 Bertrix, les lots 2 et 3 soit 6a.93ca – parcelle sise rue des Munos, au lieu-dit «Pré Ferain» - bien cadastré 1^{ère} Div. – Son D n° 194/02A pie ;
 - à la Sprl PONROL RENOVATION, rue du Nouvelly, 68 – Jéhonville à 6880 Bertrix, le lot 4 soit 2a.77ca – parcelle sise rue des Munos, au lieu-dit « Pré Ferain » - bien cadastré 1^{ère} Div. – Son D n° 194/02A pie
 à la somme globale de 16.000 € - seize mille euros.
2. Tous les frais quelconques liés à cette vente seront à charge de l'acquéreur;
- 3 L'acte sera reçu par Maître CHAMPION, Notaire à BERTRIX.

N°161 : Approbation d'un devis forestier – reboisement sur Jéhonville

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le devis pour travaux forestiers n° 7 – Etat 113A- année 2015 – réf. SN/943/7/2015 -, pour les travaux de reboisement des parcelles déchetées lors des Démo-Forest à Jéhonville, au montant de 13.113,76 € TVA comprise. Les dépenses reprises au présent état sont portées au budget de l'année 2015.

N°162 : Approbation du devis-contrat n°2 relatif à la réfection de la rue des Gohinaux pour travaux imprévisibles

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le devis-contrat n°2 relatif à la réfection de la rue des Gohinaux pour travaux imprévisibles à la somme de 29.052,10 € TVAC. Un délai de 6 jours ouvrables est accordé.

N°163 : Interpellation relative aux entretiens à réaliser rue de la Cornée et environs à Morteihan

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur interpellation de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, Conseiller communal, ainsi libellée :

«Une des richesses de la Commune de Bertrix réside dans son caractère rural et sa nature offrant des paysages splendides. Le WE des 26-27 octobre permettra de mettre en valeur certains de ces paysages dans le cadre du « Weekend des paysages

Il est important de veiller à préserver ce patrimoine qui constitue un véritable capital, qui peut rapidement s'avérer être un capital à risque.

Un exemple concret de la dégradation de cette richesse peut être trouvé dans les faubourgs de Mortehan, le long de la rue des Minières et de la Cornée :

1/ Depuis plusieurs années, **un bâtiment en construction**, inachevé car incendié, encombre ce paysage comme l'atteste cette photo de Google Street View © datant d'avril 2011.

2/ Autre curiosité du lieu : à l'angle de la rue de la Cornée et de la rue de Lingle, se trouve la Chapelle Sainte Barbe, bordée de **trois tilleuls remarquables**.



(Source : http://geoportail.wallonie.be/walonmap/?internalContext=PATRI_NATUREL#CTX=PATRI_NATUREL)

Malheureusement, un chêne et des broussailles sont en train d'envahir les lieux.

Voici une photo prise en 2011 (Google street View) et une autre en 2015.

3/ Finalement, le paysage vers la Semois est en train de se fermer en raison de la

plantation de peupliers en contrebas qui progressivement constituent un rideau opaque comme en attestent ces photos.

2011 (Google Street View ©) 2015.

Le Collège peut-il nous communiquer ses intentions pour l'entretien de ce quartier, et de manière générale pour le maintien des paysages qui caractérisent la commune de Bertrix ?

Réponse :

- 1) *Le bâtiment inachevé a fait l'objet d'un incendie suspect et un dossier judiciaire a été ouvert à cet effet.*
- 2) *M. HARDY précise qu'il sera fait appel à une entreprise spécialisée afin de procéder à la taille de plusieurs arbres situés sur le territoire de la commune.*
- 3) *Les peupliers ont été plantés sur une propriété privée. La Commune n'a dès lors aucune compétence pour contraindre le particulier.*

N°164 : Interpellation commune ELAN-ECOLO relative à la crise de l'accueil et au devoir d'initiative de l'autorité communale

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE et Mme Ch. PIERSON, MM. Dominique ROISEUX et Philippe GOTAL pour le groupe ELAN, ainsi libellée :

«Lors du Conseil communal du 27 août dernier, en réponse à une interpellation de Dominique Roiseux invitant le Collège à se pencher préventivement sur la question de l'accueil des réfugiés, le Collège s'est montré rassurant, répondant qu'il serait temps de se préoccuper de la question quand celle-ci se présenterait.

Depuis le mois d'août, la problématique de l'accueil des réfugiés a pris toute la place dans l'actualité politique, et une position attentiste et passive du Collège ne semble plus en adéquation avec cette évolution de la situation.

C'est cette nouvelle donne qui justifie une nouvelle interpellation du Collège à l'initiative des groupes Elan et Ecolo.

Face à cette situation, le Collège peut-il s'engager à :

- **susciter, en coordination avec les associations actives dans l'entité, des moments d'information sur la question des réfugiés, dans un objectif de dédramatisation, avec la volonté d'instaurer des conditions propices à l'accueil ;**
- **inviter les écoles de la commune à aborder ce sujet, notamment par le biais de rencontres et d'échanges avec le centre Croix-Rouge d'Herbeumont ;**
- **coordonner les élans de solidarité citoyenne de Bertrix et des associations actives dans l'aide humanitaire ;**
- **être proactif pour assurer le cas échéant l'hébergement de nouveaux demandeurs d'asile sur le territoire communal ;**
- **revenir régulièrement devant le Conseil pour l'informer des initiatives prises dans le cadre de cette politique communale d'accueil».**

Réponse :

- *Monsieur M. HARDY précise quelle est la procédure mise en place par le Fédéral pour l'accueil des réfugiés.*
- *Madame V. PIERRARD indique qu'il y aura tout prochainement une réunion concernant les I.L.A. (Initiatives Locales d'Accueil) destinées aux réfugiés. Elle précise que la Commune de Bertrix pourrait y adhérer.*
- *Monsieur J.P. GRAISSE signale que des Communes de petite taille telle que celle de Saint-Léger disposent de plus de logements destinés aux réfugiés.*
- *Monsieur D. COLLARD évoque les initiatives en matière d'interculturalité dans lesquelles la Commune est impliquée avec d'autres partenaires.*